



MAIRIE DE PESSINES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 10 Octobre 2022 à 19 h 30

Etaient présents : Mmes – DE KERROS - ERABLE – MESLAND – REMY et
Mrs DELHOUME- BON – GARDAIS – GOUINEAUD - LESSEUR – MIMOL – ROUX – DUNAND
Excusés : Mmes AUTANT (pouvoir à Mme ERABLE), LUCAS (pouvoir à Mme MESLAND)

Madame MESLAND a été nommée secrétaire de séance.

Démission de Madame MAZET Sylvie qui a été prise en compte par la Préfecture.

1/ Budget communal

○ Décision modificative n°2022/07

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE MODIFIER les crédits ouverts au budget 2022 de la façon suivante :

Désignation	Montant
D 6811 (042) Dotations aux amortissements	+ 1 626,00 €
D 023 Virement à la section d'investissement	- 1 626,00 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement	- 1 626,00 €
R 280412 (040) Bâtiments et installations	+ 1 626,00 €

Voté à l'unanimité

○ Décision modificative n°2022/08

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE MODIFIER les crédits ouverts au budget 2022 de la façon suivante :

Désignation	Montant
D 022 Dépenses imprévues	- 2 000,00 €
D 60636 Vêtements de travail	+ 500,00 €
D 615221 Bâtiments publics	+ 1 500,00 €

Voté à l'unanimité

2/ Désignation d'un ou d'une correspondant(e) « incendie et secours »

Après avoir débattu le Conseil Municipal désigne Madame RÉMY Véronique.

3 / Désignation représentant aux instances de validation pour la révision du PLH de l'agglomération de Saintes

Après avoir débattu le Conseil Municipal désigne Monsieur LESSEUR Thierry.

4/ Demande d'affiliation du syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au CDG17

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

5/ Adhésion à la mission « médiation préalable obligatoire »

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à cette mission au regard de l'objet et des modalités proposées,

DÉCIDE à l'unanimité d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique.

APPROUVE à l'unanimité la convention (en annexe) à conclure avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions prises, à compter du 1^{er} jour du mois suivant la conclusion de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

6 /Aide Sociale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande faite courant Septembre 2022 de l'UDAF qui a été nommée par le juge des tutelles pour représenter l'un de nos administrés et qui sollicitait un secours d'urgence pour de l'alimentaire.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité de venir en aide financièrement à cette personne par l'octroi de bons d'achat d'une valeur de 50,00 € (cinquante euros) par semaine pour une durée de 3 à 4 semaines.

La dépense sera prélevée à l'article 658828 du budget 2022.

7/ Lotissement « La Faurie »

a) Lot 1 : A Madame BARUSSEAU Olivia

b) Lot 2 : A Monsieur OREAC Elven

c) Lot 3 : A Monsieur GALGAN David et Madame AUDOUX Patricia

d) Lot 4 : A Monsieur DA SILVA PINHO José

d) Lot 5 : A Monsieur HEBRARD Christophe et Madame BLANDIN Emmanuelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de fixer le prix du mètre carré à 84,00 € le m² TTC.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à vendre les terrains et à signer tous documents nécessaires à ces ventes.

Voté à l'unanimité

8/ Informations diverses

a) TERDEV' a eu un rendez-vous pour 4 hectares de terrain, il faudrait faire des travaux pour l'accès du chemin rural environ 500 mètres. Il faudrait faire une réunion CDA, Mairie, TERDEV', le propriétaire au environ du 8/14/15 novembre 2022.

Cette association TERDEV' sera autonome avec l'eau pour un forage, EDF, il y aura une salle de réunion, des animaux et un logement pour le gardien.

Un devis sera fait chez Picoulet pour la route de 5 mètres de large sur 500 mètres en calcaire.

b) Il y a eu une réunion avec la SEMDAS le 5 octobre 2022 à 14h30, pour faire visiter les bâtiments pour les projets

- Café / bibliothèque (subvention bibliothèque / mille café) à hauteur de 75 à 80 %,

- Agrandissement du foyer par le balai pour obtenir une salle de 100 m²,

- Maison de santé aide du fond de concours de la CDA.

La personne en charge du dossier va rendre un avant-projet chiffré avec les subventions du Département, de la Région et de la CDA.

Nous devrions avoir un retour fin décembre début janvier.

c) Les travaux d'effacement des réseaux vont débiter cette semaine.

d) L'AG de l'ACCA a eu lieu le 26/06/2022 le bilan financier est disponible à la mairie.

e) Inauguration de l'Espace France-Service le jeudi 3 novembre 2022 à 15h30 à Thénac Madame MESLAND Christine se propose d'y aller.

f) L'imprimerie Actiade a été reprise par Croq'Papier.

g) Quel mode de distribution pour le calendrier de ramassage des ordures ménagères

- soit par la poste,

- soit par les agents communaux.

Une distribution par la Poste a été choisie par l'ensemble du Conseil Municipal.

h) Une réunion d'information avec le département sur l'aide sociale à destination des personnes âgées et handicapées le mardi 8 novembre 2022 de 14h00 à 17h00. Mesdames MESLAND, LYS et CAILLAUD la feront en visioconférence.

i) Invitation ETOIL'CLOWN soirée concert anniversaire pour les 10 ans assemblée générale à la salle du Camélia le 15 octobre 2022 à 18h00 Madame MESLAND s'y rendra.

j) Séminaire du CAUE « l'urbanisme circulaire » le jeudi 20 octobre à partir de 8h45 -17h00 à l'Abbaye aux Dames.

k) Ravivage de la flamme de la Nation le lundi 7 novembre 2022 à parti de 14h20-16h00 Mesdames MESLAND, RÉMY et Monsieur le Maire s'y rendront.

l) Une campagne de financement projet la CDA il se compose de 5 projets, 1 euro nous + 1 euro CDA + 1 euro la commune = 3 euros pour le projet.

m) Modification des horaires de l'éclairage public, extinction à 22h00.

n) Décorations de Noël, Monsieur LESSEUR a rendez-vous à la mairie avec une entreprise de décorations.

o) Le chauffage dans les bâtiments communaux sera de 19°, un devis sera demandé pour une pompe à chaleur pour la mairie.

p) Mardi 11 octobre signature de l'acte d'achat pour la maison 11 rue de Saintonge et faire un projet pour faire venir des professionnels de santé.

q) Lundi 24 octobre 2022 à 14h30 un bornage sera fait pour la propriété située au 11 Rue de Saintonge.

r) Redistribution de la Taxe d'Aménagement aux communes par la CDA.

s) Le repas des aînés aura lieu le samedi 12 novembre à « La Ferme de Magné »

- 36 euros par personne,
- 42 euros pour les invités,
- 450 euros l'animation.

Une corbeille sera offerte pour les personnes malades qui ne pourront pas se déplacer ce jour là.

t) Madame ERABLE propose de racheter à une association des coupes à fruits pour la somme de 80 euros les 120 coupes.

Pour : 11 et contre : 3

u) Monsieur le Maire aura un rendez-vous avec la directrice du collège-lycée « Montessori » pour lui proposer la salle des fêtes soit en location soit pour achat afin d'agrandir le collège et le lycée.

v) Intervention de Monsieur MIMOL, il a été à une réunion du Syndicat Mixte de la Charente Aval.
La CDA lance une campagne d'inventaire des zones humides.

La séance est levée à 21 h 45.

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESSINES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

En Mairie, le

la Secrétaire de séance,



Mme Christine MESLAND



Le Maire,

